A S

NATIONS
UNIES

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/309
S/22807
18 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 17 juillet 1991 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des documents publiés à l'issue du Sommet économique de Londres, qui a eu lieu du 15 au 17 juillet 1991. Il s'agit des documents suivants :

Annexe 1 : Déclaration économique : Construire un partenariat mondial

Annexe Il : Déclaration politique : Renforcer l'ordre international

Annexe III : Déclaration sur les transferts d'armes conventionnelles et sur la non-prolifération des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) D. H. A. HANNAY

ANNEXE 1

Déclaration économique

CONSTRUIRE UN PARTENARIAT MONDIAL

1. Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des sept grandes démocraties industrialisés et représentants de la Communauté européenne, nous sommes réunis à Londres pour notre dix-septième Sommet annuel.

2. Nous nous étions réjouis à Houston de l'extension de la liberté et de la démocratie. Ce mouvement s'est encore accéléré au cours de l'année écoulée. Collectivement, la communauté internationale a conjuré un péril majeur qui pesait sur la paix mondiale dans le Golfe. Mais nous sommes confrontés à de nouveaux défis et de nouvelles chances nous sont offertes.

3. Nous désirons construire un partenariat mondial, basé sur des valeurs communes, et renforcer l'ordre international. Notre objectif est de soutenir la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et une gestion économique saine qui, ensemble, constituent la clef de la prospérité. Pour parvenir à cet objectif, nous encourageons un système véritablement multilatéral, sûr et adaptable, dans lequel les responsabilités seront largement et équitablement partagées. Pour que notre objectif puisse être atteint, il est essentiel que le système des Nations Unies soit plus fort et plus efficace et qu'une plus grande attention soit portée à la prolifération et au transfert des armements.

économique

4. Au cours de l'année dernière, certaines de nos économies ont connu une croissance satisfaisante mais la plupart ont subi un ralentissement et certaines sont entrées en récession. Une récession mondiale a toutefois été évitée. Les incertitudes engendrées par la crise du Golfe ont maintenant disparu. Les signes de reprise économique mondiale se multiplient; nous nous en félicitons. Des progrès ont également été accomplis dans la réduction des déséquilibres les plus importants des balances commerciales et des paiements courants.

5. Nos objectifs communs sont une reprise soutenue et la stabilité des prix. A cette fin, nous sommes résolus à continuer de mettre en oeuvre la stratégie à moyen terme approuvée par les précédents sommets, notamment grâce à notre mécanisme de coordination des politiques économiques. Cette stratégie a permis de maîtriser les anticipations inflationnistes et engendré les conditions nécessaires à une croissance durable et à la création d'emplois.

6. En conséquence, nous nous engageons à mettre en oeuvre des politiques budgétaires et monétaires qui, tout en reflétant les situations différentes de nos pays, créeront les conditions nécessaires à une baisse des taux d'intérêt réels. A cet égard, il est essentiel de continuer à réduire les déficits budgétaires, ce qui, associé aux efforts faits actuellement pour réduire les entraves à l'épargne privée, contribuera à accroître l'épargne globale

nécessaire pour répondre à la demande d'investissements. Nous nous félicitons également de l'étroite coopération sur les marchés des changes et du travail accompli pour améliorer le fonctionnement du système monétaire international.

7. Avec l'aide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres institutions, nous poursuivrons également les réformes en vue d'améliorer l'efficacité économique et par là même, le potentiel de croissance. Ces réformes comprennent notamment :

a) Une plus grande concurrence dans nos économies, notamment une réforme des réglementations, afin d'élargir le choix des consommateurs, de réduire les prix et d'alléger les charges pesant sui les entreprises:

b) Une plus grande transparence, ou une discipline accrue dans la pratique des subventions entraînant des effets de distorsion, ou la suppression de ces subventions, étant donné que ces subventions conduisent à une affectation inefficace des ressources et gonflent les dépenses publiques;

c) Une amélioration du système d'éducation et de formation, afin d'accroître les qualifications et d'améliorer les chances des travailleurs et des chômeurs, ainsi que des politiques contribuant à rendre plus souple le système d'emploi;

d) Un secteur public plus efficace, par exemple grâce à des règles de gestion plus rigoureuses et des possibilités de privatisation et de recours ponctuels au secteur privé;

e) La diffusion large et rapide des progrès scientifiques et technologiques;

f) Des investissements de base tant publics que privés, en matière d'infrastructures.

8. Nous encourageons les travaux au niveau national et international en vue d'élaborer des instruments économiques ayant un meilleur rapport coût-efficacité pour la protection de l'environnement, comme des impôts, des taxes et des permis négociables.

Commerce international

9. L'issue des négociations d'Uruguay est le problème qui a les implications les plus vastes pour les perspectives de l'économie mondiale. Le succès de ces négociations stimulera la croissance non inflationniste en accroissant la confiance. Il est essentiel pour l'intégration des pays en développement et des nations d'Europe centrale et orientale dans le système commercial multilatéral. Tous ces atouts seront perdus si nous ne réussissons pas à conclure le cycle.

10. Par conséquent, nous affirmons notre engagement en faveur d'un ensemble de résultats du cycle qui soit ambitieux, global et équilibré, avec la plus large participation possible des pays développés et des pays en

développement. Le but de toutes les parties contractantes devrait être que les négociations s'achèvent avant la fin de 1991. Chacun d'entre nous restera personnellement engagé dans ce processus, prêt à intervenir auprès des autres si les divergences ne peuvent être réglées qu'au plus haut niveau.

11. Pour que nos objectifs puissent être atteints, il est nécessaire que les négociations do Genève progressent de manière substantielle dans tous les domaines, d'ici la fin de l'année. Et il est primordial d'avancer rapidement dans les domaines suivants pris globalement :

a) L'accès au marché, où il est en particulier nécessaire de réduire les crêtes tarifaires pour certains produits, tout en se dirigeant vers des droits nuls pour d'autres produits, dans le cadre d'une réduction substantielle des tarifs et d'une action parallèle contre les barrières non tarifaires;

b) L'agriculture, où un cadre doit être décidé afin de permettre des engagements spécifiques contraignants pour le soutien interne, l'accès au marché et la concurrence à l'exportation, de manière à pouvoir convenir de réductions progressives et substantielles du soutien et de la protection dans chaque domaine, en tenant compte des considérations autres que commerciales:

c) Les services, où un consensus sur un accord général portant sur le commerce des services devrait être renforcé par des engagemencs initiaux substantiels et contraignants de réduire ou de supprimer les restrictions existantes du commerce des services et de ne pas en imposer de nouvelles;

d) La propriété intellectuelle, où des règles et obligations claires et exécutoires destinées à protéger tous les droits de propriété sont nécessaires pour encourager l'investissement et la diffusion de la technologie.

12. Des progrès sur ces questions faciliteront un accord final dans les domaines où l'on est déjà près d'aboutir, tels que les textiles, les produits tropicaux, les sauvegardes et le règlement des différends. Un accord sur un mécanisme amélioré de règlement des différends devrait conduire à l'engagement d'agir uniquement en vertu des règles multilatérales. Pris dans leur ensemble, ces éléments et les autres éléments de la négociation. y compris le renforcement des règles et disciplines du GATT, devraient permettre d'aboutir au résultat substantiel et de grande portée que nous recherchons.

13. Nous nous efforcerons de veiller à ce que l'intégration régionale soit compatible avec le système commercial multilatéral.

14. Comme nous l'avions noté à Houston, le succès des négociations d'Uruguay nécessitera aussi un renforcement institutionnel du système commercial multilatéral. Le concept d'une organisation internationale du commerce devrait être abordé dans ce contexte.

15. Des marchés ouverts contribuent à générer les ressources nécessaires à la protection de l'environnement. Nous saluons donc les travaux novateurs de l'OCDE visant à ce que politiques commerciales et politiques en matière

/...

d'environnement se renforcent mutuellement. Nous comptons sur le GATT pour définir la manière d'utiliser les mesures commerciales à des fins de protection de l'environnement.

16. Nous sommes convaincus que les membres de l'OCDE doivent, dans un avenir proche et en tout état de cause avant la fin de l'année, surmonter les obstacles qui entravent encore la conclusion d'un accord sur la réduction des distorsions résultant de l'utilisation de crédits à l'exportation subventionnés et de crédits d'aide liée. Nous nous félicitons de l'initiative de l'OCDE d'étudier les systèmes et les structures de primes en matière de crédits à l'exportation et nous attendons avec intérêt un rapport à une date rapprochée.

Eneraie

17. COmme la crise du Golfe l'a montré, l'offre et le prix du pétrole demeurent vulnérables aux chocs politiques qui perturbent l'économie mondiale. Mais ces chocs ont pu être amortis grâce au fonctionnement efficace du marché, à l'accroissement opportun de l'offre par certains pays exportateurs de pétrole et grâce aux actions coordonnées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), notamment l'utilisation des stocks. Nous nous engageons à renforcer le degré de préparation de l'AIE aux situations d'urgence ainsi que ses mesures de soutien. La crise a conduit à une amélioration des relations entre producteurs et consommateurs; les contacts entre tous les participants sur le marché pourraient donc être encore intensifiés afin de promouvoir la communication, la transparence et le fonctionnement efficace des forces du marché.

18. Nous nous emploierons à assurer la stabilité de l'offre énergétique mondiale, à supprimer les entrave:; au commerce et aux investissements dans le domaine de l'énergie, à encourager l'application de normes élevées en matière d'environnement et de sécurité et à promouvoir la coopération internationale en matière de recherche et développement dans tous ces secteurs. Nous nous efforcerons également d'améliorer le rendement énergétique et d'intégrer dans le prix de l'énergie, provenant de toutes les sources, tous les coûts, y compris les coûts entraînés par la préservation de l'environnement.

19. Dans ce cadre, la production d'électricité nucléaire contribue à diversifier les sources d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour assurer le développement de l'électronucléaire, source d'énergie économique, il est essentiel d'établir et de maintenir les normes de sécurité les plus strictes possibles, notamment en matière de gestion des déchets, et d'encourager la coopération à cet effet dans le monde entier. Les problèmes de sécurité en Europe centrale et orientale et en Union soviétique méritent une attention particulière. C'est là un problème urgent, et nous demandons à la communauté internationale de mettre au point des moyens efficaces pour coordonner sa réponse.

20. L'exploitation commerciale de sources d'énergie renouvelables et leur intégration dans des systèmes énergétiques généraux devraient également être encouragées car ces sources d'énergie présentent des avantages pour la protection de l'environnement et la sécurité énergétique.

21. Nous avons tous l'intention de prendre pleinement part à l'initiative de la Communauté européenne en vue de l'établissement d'une charte européenne de l'énergie, sur la base de l'égalité des droits et obligations des pays signataires. L'objectif est de promouvoir des échanges énergétiques libres et sans distorsion, d'accroître la sécurité d'approvisionnement, de protéger l'environnement et d'aider aux réformes économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'en Union soviétique, notamment en créant un régime ouvert et non discriminatoire pour les investissements commerciaux en matière énergétique.

Europe centrale et orientale

22. Nous saluons le courage et la détermination dont font preuve les pays d'Europe centrale et orientale dans la construction de la démocratie et le passage à une économie de marché, et ce, en dépit d'obstacles formidables. Nous nous félicitons de l'extension des réformes politiques et économiques dans la région. Ces changements revêtent une importance historique majeure. La Bulgarie et la Roumanie suivent maintenant les voies ouvertes pour les pays pionniers : Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie. L'Albanie sort de son lorg isolement.

23. Reconnaissant que le succès des réformes dépend principalement des efforts continus des pays concernés, nous réitérons notre ferme engagement à soutenir leurs efforts de réforme, à nouer des liens plus étroits avec eux et à encourager leur intégration dans le système économique international. Les initiatives régionales renforcent notre capacité de coopérer.

24. Tous les pays d'Europe centrale et orientale, à l'exception de l'Albanie, sont désormais membres du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Nous nous félicitons des mesures prises par les pays qui mettent en oeuvre des programmes de stabilisation macro-économique, sous l'égide du FMI. Il est essentiel que ces programmes soient accompagnés de réformes structurelles telles que la privatisation et la restructuration des entreprises nationalisées, l'amélioration de la concurrence et le renforcement des droits de propriété. Nous nous réjouissons de la miss en place de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui a pour mandat de faciliter la transition vers des économies ouvertes, orientées vers le marché, et d'encourager l'initiative privée dans les pays d'Europe centrale et orientale attachés à la démocratie.

25. Un environnement favorable pour les investissements privés, qu'ils soient étrangers ou nationaux, est essentiel pour assurer une croissance soutenue et éviter une dépendance à l'égard de l'aide extérieure publique. L'assistance technique apportée par nos secteurs privés, par nos gouvernements, par la Communauté européenne et par les institutions internationales devrait tendre à aider cette transformation essentielle vers une économie de marché. Il importe, à cet égard, que les considérations d'environnement soient prises en compte dans le processus de restructuration économique en cours en Europe centrale et orientale.

/...

26. Il est vital pour les pays d'Europe centrale et orientale d'élargir leurs marchés d'exportation. Nous nous réjouissons des progrès substantiels déjà réalisés en matière d'exportation vers les économies de marché et nous nous engageons à continuer d'améliorer l'accès à nos marchés pour les produits et services de ces pays, y compris dans des secteurs tels que l'acier, les textiles et les produits agricoles. Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans la négociation des accords d'association entre la Communauté européenne et, respectivement, la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ainsi que de l'initiative présidentielle d'amélioration des échanges annoncée par les Etats-Unis, qui seront tous en conformité avec les principes du GATT. Nous appuierons les travaux de l'OCDE visant à identifier les obstacles aux échanges Est-Ouest et à en faciliter la suppression.

27. Le Groupe des Vingt-Quatre (G24), inauguré lors du Sommet de l'Arche et présidé par la Commission européenne, a réuni 31 milliards de dollars d'aide bilatérale en faveur de ces pays, notamment pour le financement du déficit de leur balance des paiements afin d'appuyer les programmes soutenus par le FMI. De tels programmes ont été mis en place pour la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Nous nous félicitons des contributions déjà apportées en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie. Nous intensifions la coordination au sein du G24 et réaffirmons notre volonté commune de prendre notre juste part à l'effort global d'assistance.

Union soviétique

28. Nous soutenons les actions allant dans le sens de la transformation politique et économique en Union soviétique et sommes prêts à aider l'Union soviétique à s'intégrer dans l'économie mondiale.

29. Des réformes visant à développer l'économie de marché sont essentielles pour créer des stimulants incitant au changement et pour permettre au peuple soviétique de mobiliser ses importantes ressources humaines et naturelles. Un cadre clair et agréé dans lequel le Centre et les Républiques exercent leurs responsabilités respectives est fondamental pour le succès de la réforme politique et économique.

30. Nous avons invité le Président Gorbatchev à nous rencontrer afin de discuter des politiques de réforme et de leur mise en oeuvre, ainsi que de la manière dont nous pouvons encourager ce processus.

31. Nous félicitons le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et la BERD pour leur étude sur l'économie soviétique effectuée en étroite collaboration avec la Commission européenne, à la suite de la demande que nous avions formulée à Houston. Cette étude énumère un grand nombre des éléments nécessaires à la réussite de la réforme économique, parmi lesquels figurent les disciplines budgétaire et monétaire et la mise en place du cadre d'une économie de marché.

32. Nous sommes attentifs au contexte politique général dans lequel les réformes sont menées, notamment "la nouvelle pensée" en matière de politique étrangère soviétique dans le monde. Nous sommes également attentifs à l'importance que revêt le transfert des ressources du domaine militaire vers le secteur civil.

33. Nous sommes préoccupés par la détérioration de l'économie soviétique qui crée de graves difficultés non seulement à l'intérieur de l'Union soviétique mais également dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Moyen-Orient

34. De nombreux pays ont été atteints dans leur économie du fait de la crise du Golfe. Nous nous réjouissons de ce que le Groupe de coordination financière sur la crise du Golfe soit parvenu à mobiliser une assistance de près de 16 milliards de dollars en faveur des pays les plus directement touchés par la crise et nous appelons tous les contributeurs à achever rapidement leurs versements. Les pays participants au Sommet, ainsi que le FMI et la Banque mondiale, fournissent une large assistance aux pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

35. Nous considérons qu'une coopération économique renforcée dans cette région, fondée sur les principes de non-discrimination et d'ouverture des marchés, pourrait contribuer utilement à la réparation des dommages subis et au renforcement de la stabilité politique Nous accueillons avec satisfaction les plans de certains grands pays exportateurs de pétrole visant à apporter une assistance financière à d'autres pays de la région, ainsi que leur décision de créer un fonds de développement pour le Golfe. Nous sommes favorables au resserrement des liens entre les institutions financières internationales et les pays donateurs arabes et non arabes. Nous pensons que ce processus encouragera la mise en oeuvre des réformes économiques nécessaires, favorisera l'utilisation efficace des flux financiers, stimulera l'investissement du secteur privé et la libéralisation des échanges et facilitera la réalisation de projets conjoints, par exemple dans le domaine de la gestion des ressources en eau, où notre compétence et notre expertise techniques seraient mises à profit.

Pays en développement et dette

36. Les pays en développement jouent un rôle de plus en plus constructif dans le système économique international, y compris dans les Négociations d'Uruguay. Beaucoup se sont engagés dans une profonde réforme de leurs politiques et adoptent les principes suivants :

a) Le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit, qui encourage les hommes à contribuer au processus de développement;

b) Le pluralisme démocratique et des administrations ouvertes et responsables devant les citoyens;

c) Des politiques économiques saines, fondées sur le marché, pour assurer un développement durable et lutter contre la pauvreté.

Nous félicitons ces pays et encourageons les autres à suivre leur exemple. La bonne gestion non seulement favorise le développement d'un pays mais contribue aussi à y attirer les financements et les investissements extérieurs de toutes origines.

37. Notre engagement résolu à aider les pays en développement, associé à une reprise durable et non inflationniste dans nos propres économies et à l'ouverture de nos marchés, est le moyen le plus efficace que nous ayons pour accroître la prospérité dans le monde en développement.

38. Beaucoup de ces pays, en particulier les plus pauvres, ont besoin de notre aide financière et technique pour appuyer leurs propres politiques de développement. Nous devons poursuivre nos efforts dans le domaine de l'aide, pour accroître le volume et la qualité de notre soutien aux problèmes de développement prioritaires : lutte contre la pauvreté, amélioration de la santé, de l'éducation et de la formation et meilleure prise en compte des préoccupations d'environnement. Nous approuvons le fait qu'une attention croissante soit portée aux problèmes de population dans l'élaboration des stratégies de développement.

39. L'Afrique mérite de notre part une attention particulière. Les progrès effectués par les gouvernements africains dans la voie de politiques économiques saines, de la démocratie et de la responsabilité améliorent leurs perspectives de croissance. Notre soutien constant au développement du secteur privé, à l'encouragement de l'intégration régianale, à la mise à disposition de flux concessionnels et à la réduction de la charge de la dette y contribue. Le Programme spécial pour l'Afrique, coordonné par la Banque mondiale et qui soutient la réforme économique dans plus de 20 pays africains, a fait ses preuves. Nous fournirons une aide humanitaire aux régions d'Afrique touchées par de graves famines et encouragerons la réforme des structures des Nations Unies afin de rendre cette aide plus efficace. Nous nous emploierons aussi à aider les pays concernés à éliminer les causes de la famine et des autres situations d'urgence, que ces causes soient naturelles ou tiennent à des conflits internes.

40. En Asie et dans le Pacifique, de nombreuses économies comprenant des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique continuent à connaître une croissance dynamique. Nous nous félicitons des efforts de ces économies de la région qui assument de nouvelles responsabilités internationales. D'autres pays asiatiques, qui accentuent leurs efforts de réforme, continuent à avoir besoin d'une aide extérieure.

41. En Amérique latine, nous sommes encouragés par les progrès qui ont été réalisés sur la voie de véritables réformes économiques et en matière d'intégration régionale. Nous nous félicitons des discussions en cours sur le fonds d'investissement multilatéral dans le cadre de l'Initiative pour les Amériques, qui contribue, avec d'autres efforts, à créer un climat favorable pour les investissements directs, la libéralisation du commerce et le rapatriement des capitaux.

42. Nous enregistrons avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre du renforcement de la stratégie de la dette. Quelques pays ont déjà bénéficié de la combinaison de mesures d'ajustement strictes avec des réductions de dette bancaire ou des mesures équivalentes. Nous encourageons les autres pays lourdement endettés vis-à-vis des banques à négocier des accords similiaires.

43. Nous prenons note :

a) De l'accord conclu, au sein du Club de Paris, sur la réduction de la dette ou des mesures équivalentes pour la Pologne et l'Egypte, qui devraient être considérées comme des cas exceptionnels;

b) De l'examen, au sein du Club de Paris et au cas par cas, de la situation particulière de quelques pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

44. Les pays les plus pauvres et les plus endettés ont besoin de conditions très particulières. Nous reconnaissons que ces pays ont besoin de mesures additionnelles d'allégement de la dette au cas par cas, allant bien au-delà des allégements accordés dans le cadre du traitement de Toronto. Nous lançons donc un appel au Club de Paris pour qu'il poursuive les discussions sur la meilleure manière de mettre en oeuvre ces mesures rapidement.

45. Nous reconnaissons que les pays en développement doivent bénéficier de nouveaux flux financiers d'un montant approprié. Pour éviter des taux d'endettement excessifs, la bonne solution pour ces pays est d'adopter des politiques plus vigoureuses pour attirer les investissements directs et favoriser le retour des capitaux.

46. Nous prenons acte du rôle essentiel du FMI, dont les ressources devraient être accrues par la mise en oeuvre rapide de l'augmentation des quote-parts décidées lors de la neuvième Révision générale et selon les termes du troisième amendement des statuts du Fonds.

E onnement

47. La communauté internationale devra faire face au cours de la décennie à venir à de formidables défis dans le domaine de l'environnement. La gestion de l'environnement demeure pour nous une question prioritaire. Nos politiques économiques doivent assurer la gestion à long terme des ressources de notre planète et sauvegarder les intérêts des générations actuelles et futures. Des économies de marché en croissance sont les mieux à même de mobiliser les moyens nécessaires pour protéger l'environnement, tandis que les systèmes démocratiques obligent à rendre des comptes.

48. Les considérations d'environnement devraient être intégrées dans toutes les politiques mises en oeuvre par les gouvernements d'une manière qui reflète leurs coûts économiques. Nous soutenons le travail utile entrepris par l'OCDE dans ce domaine, qui comprend l'examen systématique des performances des pays membres dans le domaine de l'environnement et le développement d'indicateurs d'environnement à utiliser dans le processus de décision.

49. Au plan international, nous devons mettre en oeuvre une approche de coopération pour traiter des problèmes d'tnvirotnement. Les pays industrialisés doivent montrer l'exemple et encourager les pays en développement et les nations d'Europe centrale et orientale à jouer leur rôle. La coopération est également nécessaire pour traiter les problèmes

/...

régionaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que le Protocole sur l'environnement au Traité de l'Antarctique ait recueilli l'accord général : il est destiné à renforcer la préservation écologique de ce continent. Nous prenons note des progrès de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, ainsi que du Centre sur l'environnement de Budapest.

50. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1992 sera un événement majeur. Elle marquera l'apogée de nombreuses négociations internationales sur l'environnement. Nous nous engageons à oeuvrer pour le succès de cette conférence et à donner à sa préparation l'impulsion politique nécessaire.

51. Notre objectif est d'adopter lors de la Conférence :

a) Une convention-cadre efficace sur le changement climatique, comportant des engagements appropriés et traitant de toutes les sources d'émission et tous les puits d'absorption de gaz à effet de serre. Nous nous efforcerons de mener rapidement les travaux sur les protocoles d'application qui renforceront la convention. Tous les participants devraient s'engager à concevoir et mettre en oeuvre des stratégies concrètes pour limiter les émissions nettes de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures pour en faciliter l'adaptation. Des actions significatives des pays industrialisés encourageront la participation'des pays en développement et de ceux d'Europe orientale, qui est essentielle pour les négociations;

b) Un accord sur les principes devant régir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêt, conduisant à une convention-cadre. Il devrait revêtir une forme qui soit à la fois acceptable par les pays en développement ayant des forêts tropicales, et compatible avec l'objectif d'une convention ou d'un accord global sur la forêt, que nous avons fixé à Houston.

52. Nous nous efforcerons dans le cadre de la Conférence :

a) De mobiliser des ressources financières pour aider les pays en développement à traiter les problèmes d'environnement. Nous soutenons à cette fin l'utilisation des mécanismes existants, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le FLM pourrait devenir le mécanisme global de financement pour aider les pays en développement à respecter leurs obligations au titre des nouvelles conventions sur l'environnement:

b) De faire bénéficier davantage les pays en développement, par le recours aux mécanismes commerciaux, de l'apport de technologies favorables à 1 'environnement;

c) De définir une approche d'ensemble sur le milieu marin, y compris les mers régionales. L'importance écologique et économique des océans et des mers implique qu'ils soient protégés et gérés de manière durable;

d) De développer le droit international de l'environnement, en se fondant entre autres sur les conclusions du Forum de Sienne;

e) De renforcer les institutions internationales traitant d'environnement, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement-. (PNUE), au cours de la prochaine décennie.

53. Nous invitons à la négociation, sous les auspices du PNUE, d'une convention-cadre acceptable sur la biodiversité. Celle-ci devrait, si possible, être conclue l'an prochain. Cette convention devrait être essentiellement consacrée à la protection des écosystèmes, en particulier dans les zones riches en espèces, sans entraver les développements positifs dans le domaine des biotechnologies.

54. Nous restons préoccupés par la destruction des forêts tropicales. Nous enregistrons avec satisfaction les progrès accomplis dans l'élaboration du programme pilote pour la conservation de la forêt tropicale brésilienne, préparé par le Gouvernement du Brésil en consultation avec la Banque mondiale et la Commission des Communautés européennes, en réponse à l'offre de coopération du Sommet de Houston. Nous souhaitons que se poursuivent d'urgence les travaux menés sous les auspices de la Banque mondiale, en coopération avec la Commission des Communautés européennes, dans le cadre de politiques adéquates et en prêtant toute l'attention nécessaire aux problèmes techniques, économiques et sociaux. Nous apporterons notre appui financier à la mise en oeuvre du programme pilote, en utilisant toutes les sources possibles, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les banques de développement multilatérales et le Fonds pour l'environnement mondial. Lorsque le programme aura été élaboré dans tous ses éléments, nous envisagerons d'apporter bilatéralement un complément à ces concours, afin de pouvoir effectuer des progrès sur le terrain. Nous croyons que des progrès notables sur ce projet auront un impact bénéfique sur le traitement des forêts à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous accueillerons également favorablement l'extension des échanges dette/nature, notamment dans le domaine des forêts.

55. L'incendie des puits de pétrole et la pollution de ia mer dans le Golfe ont montré que nous avons besoin d'une plus grande capacité internationale de prévention des désastres affectant l'environnement et de lutte contre leurs effets. Tous les accords internationaux et régionaux établis dans ce but, y compris ceux relevant de l'Organisation maritime internationale (OMI), devraient pleinement être appliqués. Nous accueillons favorablement la décision du PNUE de créer un centre expérimental pour l'aide d'urgence en matière d'environnement. A la lumière des récents dommages causés par un cyclone au Bangladesh, nous encourageons le travail sur la régulation des crues entrepris sous les auspices de la Banque mondiale, comme nous l'avions préconisé au Sommet de l'Arche.

56. Les ressources biologiques marines menacées par la surexploitation halieutique et les autres pratiques dommageables devraient être protégées par la mise en oeuvre de mesures conformes au droit international. Nous incitons à la maîtrise de la pollution marine et au respect des régimes établis par les organisations régionales de pêche, par un contrôle et des mesures de mise en oeuvre efficaces.

57. Nous appelons à des plus grands efforts de coopération scientifique et technique dans le domaine de l'environnement, en particulier :

a) La recherche scientifique sur le climat mondial, y compris la surveillance continue par satellite et l'observation des océans. Tous les pays, y compris les pays en développement, devraient participer à cet effort de recherche. Nous nous félicitons du développement positif depuis le Sommet de Houston des services d'information pour les utilisateurs de données sur l'observation terrestre;

b) Le développement et la diffusion des techniques en matière d'énergie et d'environnement, y compris des propositions pour des programmes technologiques novateurti.

Drogue

58. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans ce domaine depuis notre réunion de Houston, et en particulier l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Nous saluons la mise en place du Programme des Nations Unies pour le contrôle international de la drogue (PNUCID).

59. Nous intensifions nos efforts en vue de réduire la demande de drogues, en tant que partie intégrante des programmes globaux d'action antidrogue. Nous poursuivons nos efforts pour combattre le fléau de la cocaïne et nous les accompagnerons d'une attention accrue à l'égard de l'héroïne, qui est encore la principale drogue dure en Europe et en Asie. Une coopération renforcée est nécessaire à la fois pour réduire la production d'héroïne en Asie et en contrôler les flux vers l'Europe. Les changements politiques en Europe centrale et orientale, et l'ouverture des frontières qui s'en est suivie, ont accru la menace d'un abus des drogues et favorisé le développement des trafics illicites. Mais ils ont aussi offert des possibilités nouvelles d'action concertée contre la drogue dans l'ensemble de l'Europe.

60. Nous saluons les efforts du "Groupe de Dublin", qui réunit les gouvernements européens, nord-américains et asiatiques, et qui concentre son attention et ses ressources sur les problèmes liés à la production et au trafic des stupéfiants.

61. Nous nous félicitons des résultats obtenus par les groupes d'action dont la création a été décidée lors des précédents sommets et qui sont soutenus par un nombre croissant de pays :

a) Nous invitons instamment tous les pays à participer à la lutte internationale contre le blanchiment de l'argent de la drogue et à s'associer aux travaux du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Nous apportons notre ferme soutien à l'accord sur un processus d'évaluation mutuelle des progrès réalisés par chaque participant dans la mise en oeuvre des recommandations du GAFI sur le blanchiment de l'argent. Nous approuvons la recommandation du GAFI de fonctionner sur une base permanente avec un secrétariat assuré par l'OCDE.

b) Nous accueillons favorablement le rapport établi par le groupe d'action sur les précurseurs chimiques et approuvons les mesures qu'il recommande pour parer aux usages détournés de substances chimiques, fondées sur la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic des stupéfiants. Nous attendons avec intérêt une réunion spéciale en Asie consacrée aux problèmes de l'héroïne, et la réunion prévue en mars 1992 du groupe d'action des précurseurs chimiques, qui devrait examiner le devenir institutionnel de ces travaux.

62. Nous sommes soucieux d'améliorer la capacité d'action des organismes responsables de l'application de la loi chargés de détecter les mouvements illicites de drogue, sans porter atteinte au principe de libre circulation des personnes et des biens. Nous incitons le Conseil de coopération douanière à renforcer à cette fin sa coopération avec les associations des opérateurs du commerce et des transports internationaux et à présenter un rapport d'ici le prochain sommet.

Migrations

63. Les mouvements migratoires ont apporté ou peuvent apporter, dans certaines conditions, une contribution utile au développement économique et social, même si une préoccupation croissance se manifeste au sujet des pressions migratoires dans le monde, dont l'origine tient à de nombreux facteurs politiques, sociaux et économiques. Nous nous félicitons de l'attention croissante portée 8 ces sujets dans le cadre de l'OCDE et nous nous réservons d'y revenir lors d'un prochain sommet.

Prochain sommet

64. Nous avons accepté l'invitation du Chancelier Kohl à tenir notre prochain sommet à Munich, en Allemagne, en juillet 1992.

ANNEXE II

Déclaration politique

RENFORCER L'ORDRE INTERNATIONAL

1. Nous, dirigeants de no, sept pays et représentants de la Communauté européenne, réaffirmons notre ferme attachement à l'idéal d'un monde pacifique, juste, démocratique et prospère. La communauté internationale doit relever d'énormes défis. Mais il y a également des raisons d'espérer. Nous devons renforcer l'approche multilatérale pour régler des problèmes communs et travailler à consolider le système international au coeur duquel se trouvent, fondées sur leur Charte, les Nations Unies. Nous invitons les dirigeants des autres nations à se joindre à nous dans cette entreprise.

2. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a, avec 1 'appui de la communauté internationale, montré durant la crise du Golfe qu'il pouvait jouer son rôle : agir en vue de restaurer la paix et la sécurité internationales et régler les conflits. C'est là un motif d'espoir et d'encouragement, Après 40 années d'affrontement entre l'Est et l'Ouest, la communauté internationale doit à présent s'inspirer de ce nouvel esprit de coopération, *non* seulement au Moyen-Orient mais partout où les dangers et les conflits menacent et *où* d'autres défis doivent être relevés.

3. Nous pensons que les conditions existent maintenant pour que les Nations Unies répondent entièrement aux espérances et à la vision de leurs fondateurs, Revitalisées, les Nations Unies auront un rôle central à jouer dans le renforcement de l'ordre international. Nous nous engageons à rendre les Nations Unies plus fortes et plus efficaces en vue de protéger les droits de l'homme, de sauvegarder la paix et la sécurité pour tous et de dissuader l'agression. Nous ferons de la diplomatie préventive la toute première priorité pour contribuer à éviter de futurs conflits en avertissant clairement les agresseurs potentiels des conséquences de leurs actes. Le rôle de maintien de la paix des Nations Unies devrait être renforcé. Nous lui apporterons tout notre soutien.

4. Nous notons que le problème humanitaire causé en Iraq par l'oppression violente du Gouvernement a, du fait de son urgence et de son ampleur, nécessité une action exceptionnelle de la communauté internationale, conformément à la résolution 688 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous appelons l'ONU et ses institutions spécialisées à être prêtes à envisager des actions semblables à l'avenir si les circonstances l'exigent. La communauté internationale ne peut demeurer inactive lorsque les souffrances d'un grand nombre d'êtres humains dues à la famine, à la guerre, à l'oppression, aux exodes de réfugiés, aux maladies ou aux inondations revêtent une ampleur considérable exigeant une réponse urgente.

5. Les récentes tragédies du Bangladesh, de l'Iraq et- de la Corne de l'Afrique attestent de la nécessité de renforcer les actions de secours des Nations Unies pour faire face aux urgences. Nous appelons tous les Etats Membres à répondre à l'appel à des contributions volontaires lancé par Je Secrétaire général. Nous aimerions que des mesures soient prises pour

/...

accroître la coordination et accélérer la distribution efficace de l'ensemble des secours des Nations Unies pour les grandes catastrophes. De telles initiatives, qui font partie d'un effort général pour rendre les Nations Unies plus efficaces, pourraient comprendre :

a) La désignation d'un responsable de haut niveau qui rendrait compte uniquement au Secrétaire général des Nations Unies et qui serait chargé d'apporter une réponse internationale rapide et cohérente aux situations d'urgence et de coordonner les appels lancés par les Nations Unies à cet effet; et

b) Une amélioration des accords aux termes desquels les ressources provenant du système des Nations Unies et le soutien des pays donateurs et des organisations non gouvernementales peuvent être mobilisés afin de faire face aux besoins humanitaires urgents en temps de crise.

Les Nations Unies seraient alors à même d'accomplir l'action urgente qui a parfois fait défaut par le passé. Elles devraient également faire pleinement usage de leurs moyens d'alerte précoce afin d'avertir la communauté internationale des crises à venir et de travailler à la préparation de plans d'urgence, notamment la question de l'affectation des ressources et du matériel disponibles pour répondre à ces urgences.

6. Depuis notre dernière rencontre, le monde a connu l'invasion, l'occupation puis la libération du Koweït. La réaction massive de la communauté internationale pour faire cesser l'annexion par la force d'une petite nation a apporté la preuve que dans son ensemble ie monde choisissait :

- De prendre des mesures collectives afin de faire échec aux menaces contre la paix et mettre un terme à l'agression;

- De régler les différends pacifiquement;

- De soutenir la primauté du droit; et

- De protéger les droits de l'homme.

Ces principes sont essentiels à des relations civilisées entre Etats.

7. Nous exprimons notre soutien aux actions entreprises par les pays du Golfe et leurs voisins pour assurer leur sécurité future. Nous avons l'intention de maintenir les sanctions contre l'Iraq jusqu'à ce que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité aient été intégralement appliquées et que le peuple d'Iraq, ainsi que ses voisins, puissent vivre sans craindre l'intimidation, la répression ou une agression. Pour ce qui est du peuple iraquien, il mérite de pouvoir choisir ses dirigeants d'une manière libre et démocratique. Nous attendons avec espoir les prochaines élections au Koweït ainsi qu'une amélioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays et dans la région.

8. Nous attachons une importance primordiale à l'engagement d'un processus destiné à apporter *une* paix globale, juste et durable entre Israël et ses voisins arabes, y compris les Palestiniens. Cette paix devrait être fondée

sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sur le principe de l'échange des territoires contre la paix. Nous soutenons l'idée d'une conférence sur la paix qui ouvrirait des négociations parallèles et directes entre Israël et les représentants des Palestiniens d'une part, et Israël et les Etats arabes d'autre part. Nous confirmons que nous continuons à soutenir l'initiative américaine actuelle destinée à faire avancer le processus de paix qui, à notre avis, offre les meilleures chances de progrès vers un règlement. Nous invitons instamment toutes les parties au conflit à adopter des mesures de confiance équilibrées et réciproques et à faire preuve de la souplesse nécessaire afin qu'une conférence sur la paix puisse être convoquée sur les bases indiquées dans cette initiative. A cet égard, nous pensons que le boycottage arabe devrait ce ser tout comme la politique d'implantation israélienne dans les territoires occupés.

9. Nous prenons acte avec satisfaction des perspectives ouvertes par le rétablissement de la sécurité au Liban. Nous continuons de soutenir les efforts faits par les autorités libanaises en vue de parvenir à la mise en oeuvre du processus de Taef qui conduira au départ de toutes les forces étrangères et à l'organisation d'élections libres.

10. Nous nous déclarons disposés à soutenir le développement de la coopération économique entre les pays du Moyen-Orient, sur la base de politiques libérales visant à encourager le rapatriement des capitaux, un accroissement des investissements et une diminution des barrières commerciales. Ces politiques devraient être accompagnées d'efforts globaux à long terme pour apporter davantage de stabilité au Moyen-Orient et dans la Méditerranée.

11. Nous nous félicitons des progrès substantiels accomplis l'année dernière en matière de réformes politiques et économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale et nous reconnaissons que ces acquis devront être préservés dans une période de transition économique difficile, notamment par des initiatives régionales. Nous avons tout à fait intérêt à ce que les réformes de marché et la démocratie en Europe centrale et orientale réussissent et nous nous engageons à soutenir pleinement ces réformes. Nous prenons également acte des progrès accomplis par l'Albanie pour rejoindre la communauté des nations démocratiques.

12. Notre soutien au processus de réforme fondamentale en Union soviétique est toujours aussi fort. Nous croyons que la nouvelle pensée en matière de politique étrangère soviétique, qui a tant fait pour réduire la tension entre l'Est et l'Ouest et renforcer le système de paix et de sécurité multilatérale, devrait être appliquée de manière générale. Nous espérons que ce nouvel esprit de coopération internationale se traduira pleinement aussi bien en Asie qu'en Europe. Nous saluons les efforts faits pour créer une nouvelle union, fondée sur le consentement et non la coercition, et qui réponde véritablement aux aspirations des peuples d'Union soviétique. C'est une entreprise qigantesque : une Union soviétique ouverte et démocratique, à même de jouer pleinement son rôle dans l'instauration de la stabilité et de la confiance dans le monde. Nous réitérons notre engagement à travailler avec l'Union soviétique pour soutenir ses efforts en vue de créer une société

ouverte, une démocratie pluraliste et une économie de marché. Nous espérons que les négociations entre l'URSS et lus gouvernements élus des pays baltes régleront démocratiquement l'avenir de ces pays, conformément aux aspirations légitimes de leurs peuples.

13. C'est aux peuples de Yougoslavie eux-mêmes qu'il appartient de décider de leur avenir. Toutefois, la situation en Yougoslavie continue d'être très préoccupante. La force militaire et l'effusion de sang ne peuvent conduire à un règlement durable et ne feront que mettre en danger la stabilité plus générale. Nous demandons l'arrêt de la violence, la démobilisation et le retour des forces armées dans leurs casernes et un cessez-le-feu permanent. Nous exhortons toutes les parties à se conformer aux dispositions de l'accord de Brioni tel qu'il est. Nous nous félicitons des efforts accomplis par la Communauté européenne et ses Etats membres pour aider à résoudre la crise yougoslave. Par conséquent, nous apportons notre soutien à l'envoi d'observateurs de la Communauté économique européenne en Yougoslavie, dans le cadre du dispositif d'urgence de la CSCE. Nous ferons tout ce que nous pourrons, avec d'autres au sein de la communauté internationale, pour encourager et soutenir le processus de dialogue et de négociation, conformément aux principes inscrits dans l'Acte final d'Helsinky et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, en particulier le respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités et le droit des peuples à l'autodéterminatoin en conformité avec la Charte des Nations Unies et les dispositions pertinentes du droit international, notamment celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats. La normalisation de la situation nous permettra également de contribuer à l'indispensable reprise économique du pays.

14. Nous nous félicitons de l'évolution positive en Afrique du Sud, où les fondements législatifs de l'apartheid ont enfin été abolis. Nous espérons que ces mesures importantes seront suivies de l'élimination dans les faits de l'apartheid et de l'amélioration de la situation des catégories les plus pauvres de la population en Afrique du Sud. Nous espérons que les négociations sur une nouvelle constitution conduisant à une démocratie non raciale s'engageront rapidement et ne seront pas interrompues par une tragique flambée de violence. Toutes les parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre le problème de la violence. Nous sommes préoccupés par le fait que la fondation d'une nouvelle Afrique du Sud non raciale risque d'être compromise par la montée des problèmes sociaux et la détérioration des perspectives économiques pour la majorité de la population, facteurs qui ont contribué à la violence. Il existe un besoin urgent de rétablir la croissance économique afin de réduire les inégalités de richesse et de chances. L'Afrique du Sud a besoin de politiques nouvelles en matière d'économie, d'investissements et autres, qui permettent un accès normal à toutes les sources de financement étranger. En sus de ses propres efforts, l'Afrique du Sud a besoin de l'aide de la communauté internationale, notamment dans les domaines où la majorité de sa population souffre depuis longtemps de privations : éducation, santé, logement et prestations sociales. Nous orienterons notre aide à ces fins.

15. Enfin, nous espérons renforcer encore l'ordre international en poursuivant de6 effort6 vigoureux afin de décourager le terrorisme et les prises d'otages. Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages quel que soit le lieu de leur détention et un décompte de tous les otage6 décédé6 pendant leur détention. Nous nous félicitons des engagements pris par les gouvernements ayant une influence sur les détenteurs d'otages, d'agir en vue de la libération des otage6 et leur demandons instamment d'intensifier leur6 efforts à cette fin. Nous exprimons notre sympathie aux amis et à la famille de ceux qui sont détenus. Nous réaffirmons notre condamnation de toutes les formes de terrorisme. Nous travaillerons ensemble pour dissuader et combattre le terrorisme par tous les moyen6 possibles dans le cadre du droit international et de6 législations nationales, particulièrement dans les domaine6 de la sécurité de l'aviation civile internationale et du marquage de6 explosifs plastic à des fins de détection.

16. Notre forum continue d'offrir aux représentants de l'Europe, du Japon et de l'Amérique du Nord une occasion inestimable de débattre des enjeux décisifs de6 année6 à venir. Mais nous ne pouvons réussir seuls. Nous appelons les dirigeant6 des autre6 nation6 à se joindre à nous pour essayer d'apporter une contribution pratique et durable à la cause de la paix, de la sécurité et de la liberté et de la primauté du droit, condition6 nécessaires pour tenter d'instaurer davantage de justice et de prospérité dans le monde.

ANNEXE III

Déclaration sur les transferts d'armes conventionnelles et sur la non-prolifération des armes nucléaires, bactériologiqu s et chimiques

1. Lors de notre réunion à Houston l'année dernière, nous, Chefs d'Etat et de gouvernement et représentants de la Communauté européenne, avons souligné les menaces que fait peser sur la sécurité internationale la prolifération des armes nucléaires, biologiques, chimiques et des systèmes de missiles capables de les emporter. La crise du Golfe a mis en lumière les dangers que présentent la diffusion incontrôlée de ces armes et la détention de quantités excessives d'armes conventionnelles. Il incombe aux fournisseurs d'armes et aux pays acquéreurs, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble, d'empêcher la réapparition de ces dangers. Comme il ressort des diverses initiatives que plusieurs d'entre nous ont proposées ensemble ou séparément, dans les instances appropriées, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

Transferts d armes conventionnelles

2. Nous reconnaissons que de nombreux Etats dépendent des importations d'armes pour s'assurer un niveau de sécurité raisonnable et que le droit naturel de légitime défense est reconnu par la Charte des Nations Unies. Les tensions persisteront dans les relations internationales tant que les conflits d'intérêt sous-jacents n'auront pas été traités et réglés. Mais la guerre du Golfe a montré comment la paix et la stabilité peuvent être menacées lorsqu'un pays est à même d'acquérir un arsenal énorme qui va bien au-delà de ce qui est nécessaire à sa légitime défense, et menace ses voisins. Nous sommes déterminés à faire en sorte que ces abus ne se reproduisent pas. Nous sommes convaincus que des progrès sont possibles si tous les Etats appliquent les trois principes suivants : transparence, consultation et action.

3. Le principe de la transparence devrait être étendu aux transferts internationaux d'armes conventionnelles et des technologies militaires associées. Comme étape vers cet objectif, nous soutenons la proposition d'un registre universel des transferts d'armes sous l'égide des Nations Unies et nous agirons pour que celui-ci soit rapidement adopté. Un tel registre alerterait la communauté internationale si un Etat entreprenait de constituer des stocks d'armes conventionnelles allant au-delà d'un niveau raisonnable. Tous les Etats devraient fournir régulièrement des informations sur les transferts effectués. Nous souhaitons également une meilleure information sur les stocks globaux d'armes conventionnelles. Nous croyons que la communication de ces données ainsi qu'une procédure de collecte d'explication constitueraient une mesure précieuse de confiance et de sécurité.

4. Le principe de consultation devrait être renforcé par la mise en oeuvre rapide des initiatives qui ont été prises récemment pour ouvrir des discussions entre les principaux exportateurs d'armes dans le but de convenir d'une démarche commune touchant les principes directeurs applicables aux

transferts d'armes conventionnelles. Nous nous félicitons de l'ouverture récente de discussions à ce sujet. Ceci inclut les pourparlers encourageants qui ont été tenus à Paris les 8 et 9 juillet par les membres permanents du Conseil de sécurité: figurent également les discussions qui ont lieu entre les Etats membres de la Communauté européenne. Chacun d'entre nous continuera de jouer un rôle constructif dans ce processus important, dans ces instances ainsi que dans d'autres enceintes appropriées.

5. Le principe de l'action exige que nous prenions tous des mesures afin d'empêcher la constitution d'arsenaux démesurés. A cette fin, tous les pays devraient s'abstenir de procéder à des transferts d'armements qui auraient un effet déstabilisant ou qui exacerberaient les tensions existantes. Une retenue particulière devrait être appliquée en ce qui concerne le transfert d'armes faisant appel aux technologies de pointe et les ventes à des pays et des régions qui préoccupent particulièrement. Un effort spécial devrait être fait pour définir les produits sensibles et la capacité de production des armes faisant appel aux technologies de pointe, dont le transfert pourrait être soumis à une retenue similaire. Tous les Etats devraient prendre des mesures pour faire en sorte que ces critères soient strictement appliqués. Nous avons l'intention de continuer à suivre ces questions de près.

6. L'agression iraquienne et la guerre du Golfe qui a suivi ont mis en évidence l'énormité des coûts que la communauté internationale subit du fait d'un conflit militaire. Nous pensons qu'un aspect essentiel d'un bon gouvernement et d'une politique économique saine tient dans la modération du niveau des dépenses militaires. Alors que tous les pays s'efforcent de répondre avec des ressources limitées à une multitude de demandes concurrentes, des dépenses d'armements exagérées détournent des ressources de l'objectif primordial qui est d'assurer le développement économique. Ces dépenses peuvent entraîner un fort endettement sans que soient créés les moyens d'assurer le service de la dette. Nous accueillons favorablement le récent rapport publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que les décisions prises récemment par plusieurs pays donateurs d'établir les programmes d'aide en tenant compte des dépenses militaires et nous encourageons tous les autres pays donateurs à faire de même. Nous nous félicitons de l'attention que le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et le Président de la Banque mondiale ont portée récemment aux dépenses militaires excessives, dans le cadre d'une réduction des dépenses publiques improductives.

Non-prolifération

7. Nous sommes profondément préoccupés par la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et des systèmes de missiles capables de les emporter. Nous sommes déterminés à lutter contre cette menace en renforçant et en développant les régimes de non-prolifération.

8. L'Iraq doit se conformer entièrement à la résolution 687 du Conseil de sécurité qui énonce la nécessité de détruire, enlever ou neutraliser, sous contrôle international, ses capacités en matière de missiles; l'Iraq doit

aussi se plier aux termes de la résolution 687 qui exige vérification et contrôle à long terme afin que cet Etat ne développe pas à l'avenir une capacité d'armements de ce type. En accord avec les résolutions pertinentes de l'ONU, nous fournirons toute l'aide possible à la Commission spéciale des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin qu'elles puissent mener leurs tâches à bien.

9. Dans le domaine nucléaire, nous

- Réaffirmons notre volonté d'agir en vue d'aboutir à un consensus le plus large possible en faveur d'un régime équitable et stable de non-prolifération fondé sur un équilibre entre la non-prolifération nucléaire et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire:

- Réaffirmons l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et appelons tous les autres Etats non-signataires à adhérer à cet accord;

- Demandons à tous les Etats non dotés de l'arme nucléaire de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'AIEA, qui constituent la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire;

- Exhortons tous les Etats fournisseurs à adopter et appliquer les directives du Groupe des fournisseurs nucléaires.

Nous nous félicitons de la décision du Brésil et de l'Argentine de conclure un accord général de garantie avec l'AIEA et de prendre des mesures pour mettre en vigueur le Traité de Tlatelolco, ainsi que de l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération.

10. Chacun d'entre nous agira également pour parvenir à

- Notre objectif commun de maintenir et de renforcer au-delà de 1995 le régime prévu par le Traité sur la non-prolifération:

- Un renforcement et une amélioration du système de garanties de l'AIEA;

- De nouvelles mesures au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires afin de garantir des contrôles appropriés des exportations de produits à double usage.

11. Nous attendons de la Conférence d'examen sur les armes biologiques qui se tiendra en septembre qu'elle réussisse à renforcer l'application des dispositions existantes de la Convention en consolidant et en étendant les mesures de confiance, et en explorant les possibilités de mesures de vérification efficaces, Chacun d'entre nous encourage l'adhésion des autres Etats à la Convention et demande instamment à toutes les parties de respecter strictement leurs obligations aux termes de la Convention. Nous estimons que

/...

le succès de la Conférence d'examen, en renforçant la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, contribuerait de manière substantielle à éviter la prolifération des armes biologiq .

12. Le succès de la négociation d'une convention rigoureuse, globale et effectivement vérifiable, interdisant les armes chimiques et à laquelle tous les Etats adhéreraient, constitue le meilleur moyen d'éviter la dissémination des armes chimiques. Nous accueillons favorablement les déclarations récentes des Etats-Unis qui, selon nous, contribueront à la conclusion rapide de cette convention. Nous espérons que la négociation sera heureusement conclue dès que possible. Nous réaffirmons notre intention de devenir parties à la Convention dès sa signature. Nous invitons instamment les autres pays à devenir parties dans les meilleurs délais afin que la Convention puisse entrer en vigueur aussi rapidement que possible.

13. Nous devons aussi renforcer les contrôles sur les exportations qui pourraient contribuer à la prolifération des armes biologiques et chimiques. Nous saluons les mesures prises par les membres du Groupe australien et par d'autres Etats en matière de contrôle des exportations de précurseurs d'armes chimiques et d'équipements associés. Nous cherchons à parvenir à une convergence croissante des pratiques entre tous les pays exportateurs. Nous invitons instamment tous les Etats à soutenir ces efforts.

14. Notre objectif est une interdiction totale et réelle des armes chimiques et biologiques. L'usage de ces armes est une atteinte exceptionnellement grave à l'humanité. Pour le cas où un Etat aurait recours à ces armes, chacun d'entre nous convient d'étudier immédiatement l'adoption et l'application de mesures sévères contre cet Etat, tant au Conseil de sécurité des Nations Unies que dans d'autres instances.

15. La prolifération des systèmes de missiles a, dans de nombreuses régions du monde, introduit un nouveau facteur d'instabilité dans la sécurité internationale. En notre qualité de fondateurs du Régime de contrôle des technologies balistiques (MTCR), nous nous félicitons de son extension à de nombreux autres Etats au cours des deux dernières années. Nous approuvons l'appel conjoint lancé à la réunion du MTCR qui s'est tenue à Tokyo en mars 1991 afin que tous les pays en adoptent les directives. Celles-ci ne visent pas à interdire la coopération à des fins pacifiques ou scientifiques dans le domaine de l'utilisation de l'espace.

16. Nous pouvons contribuer de manière importante à réduire les risques de prolifération et les transferts d'armements conventionnels. Nous poursuivrons nos efforts et nos consultations sur ces questions, y compris avec d'autres pays fournisseurs dans toutes les enceintes appropriées, de manière à créer un nouveau climat de retenue à l'échelle mondiale. Nous ne réussirons que si d'autres pays, notamment les pays acquéreurs, nous apportent leur soutien et si la communauté internationale s'unit dans un nouvel effort pour supprimer ces menaces qui peuvent mettre en danger la sécurité de tous nos peuples.